



Règlement

Vars Mountain Trail 2022



Article 1 : ORGANISATION

L'association Family Trail en collaboration avec l'Office de Tourisme de Vars, l'agence FEEL Expérience et l'association Courir en Briançonnais organisent les 30 et 31 juillet 2022, la 8^{ème} édition du Vars Mountain Trail. Au programme, 5 courses à pied en montagne ouvertes à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non : le KV-KL, la Foulée de Peyrol, le Tour des Crêtes, la Boucle de Peynier et le Tour des Village.

Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie

- **d'une licence Athlé compétition, Athlé Running délivrée par la FFA** ou d'un pass "J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- **ou d'une licence sportive en cours de validité** à la date de manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : **FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**
- ou pour les majeurs non licenciés, **d'un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition**, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce dernier sera conservé dix ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible

Article 3 : LES PARCOURS

1) Le KV-KL 3,3 Km / 850 m D+

Samedi 30 juillet 2022

Départ depuis le village événement de Vars les Claux. Les coureurs entament le parcours par une première partie dans la forêt pour rejoindre le lac de Chabrières où se dévoilera l'impressionnante piste de Kilomètre Lancé.

Informations pratiques

- Départ : 09h00
- Distance : 3,3 Km
- Dénivelé : 840 m D+
- Kilomètre effort : 11,8
- Catégorie : XXS
- Format : mass start individuel
- Nombre maximum de dossard : 80
- Matériel obligatoire : casque, gobelet individuel
- Matériel conseillé : bâtons
- Catégorie : de cadets à master
- Prix d'inscription : 20 € pour les 150 premiers inscrits à l'événement, puis 30 €
- Retrait des dossards : samedi 30 juillet de 08h00 à 08h45

Les services proposés

- 1 dossard
- 1 paire de chaussette - La Chaussette de France
- 1 ticket boisson
- Chronométrage de l'épreuve
- 1 ravitaillement (Sommet de Chabrière)
- Sécurité et secours sur le parcours
- Service de vestiaire gardé
- Remise des prix

2) La Foulée de Peyrol 13 Km / 627 m D+

Samedi 30 juillet 2022

Départ de Vars les Claux en direction du village de Saint-Marie. Les coureurs entamerons ensuite la montée en direction du lac de Peyrol. Suite au ravitaillement, ils emprunterons un sentier transversal très agréable avec une vue magnifique sur les hauteurs de Vars. Le parcours se termine par une ultime descente en direction de la station de Vars-Les-Claux.

Informations pratiques

- Départ : 14h30
- Distance : 13 Km
- Dénivelé : 627 m D+
- Kilomètre effort : 18
- Catégorie : XXS
- Format : mass start individuel
- Nombre maximum de dossard : 300
- Matériel obligatoire : réserve d'eau de 75 cl, gobelet individuel, coupe-vent

- Catégorie : de junior à master
- Prix d'inscription : 20 € pour les 150 premiers inscrits à l'événement, puis 30 €
- Retrait des dossards : samedi 30 juillet de 12h00 à 14h00

Les services proposés

- 1 dossard
- 1 paire de chaussette - La Chaussette de France
- 1 ticket boisson
- Chronométrage de l'épreuve
- 2 ravitaillements (Lac de Peyrol / Vars les Claux)
- Sécurité et secours sur le parcours
- Service de vestiaire gardé
- Remise des prix

3) Le Tour des Crêtes 44 Km / 2 824 m D+

Dimanche 31 juillet

Dans un premier temps, le parcours remonte jusqu'à la tête de Paneyron à 2850m. Au col de Serenne, les coureurs plongent sur la gauche pour une longue descente dans le magnifique Vallon Laugier jusqu'au ravitaillement de Haute Rua.

Après avoir repris des forces au ravitaillement de Saint-Marie, ils entament la dernière montée jusqu'aux crêtes de Razi où la vue sur les massifs des Ecrins est somptueuse.

Arrivés au Col du Vallon, ils tournent sur la gauche pour une descente rapide en direction du lac de Peyrol. Le parcours se termine par un très beau sentier transversal qui les conduit vers l'ultime descente en direction de la station de Vars.

Informations pratiques

- Départ : 07h00
- Distance : 44 Km
- Dénivelé : 2 808 m D+
- Kilomètre effort : 69
- Catégorie : S
- Barrières horaires :
 - Km 9 : sommet de Paneyron : 09h00
 - Km 12 : pic de Serenne : 10h10
 - Km 20 : ravitaillement Basse Rua : 11h10
 - Km 30 : ravitaillement Saint-Marie : 13h10
 - Km 36 : Crête de Reyssas : 15h10
- Format : mass start individuel
- Nombre maximum de dossard : 350
- Points itra : 2
- Matériel obligatoire : réserve d'eau de 1 litre, gobelet individuel, coupe-vent, sifflet, couverture de survie
- Matériel conseillé : batton
- Catégorie : de Espoir à Master
- Prix d'inscription : 40 € pour les 150 premiers inscrits à l'événement, puis 50 €
- Retrait des dossards : samedi 30 juillet de 16h00 à 19h00
dimanche 31 juillet de 05h30 à 07h00

Les services proposés

- 1 dossard
- 1 paire de chaussette - La Chaussette de France
- 1 ticket boisson
- Chronométrage de l'épreuve
- 5 ravitaillements (la bergerie / Haute Rua / Saint-Marie / Razis / Vars les Claux)
- Sécurité et secours sur le parcours
- Service de vestiaire gardé
- Remise des prix

4) La Boucle de Peynier 24 Km / 1 400 m D+

Dimanche 31 Juillet

Dans un premier temps, le parcours remonte jusqu'à la tête de Paneyron. Une ascension exigeante qui conduit les coureurs sur les crêtes où ils pourront admirer le lac de l'Étoile ainsi que le panorama au-dessus du Val d'Escreins. Dans un second temps, le parcours redescend en direction de Vars en passant par le ravitaillement des Couniets et le bois noir. Un parcours complet qui alterne descentes raides, lacs, prairies et mélèzes.

Informations pratiques

- Départ : 07h30
- Distance : 24 Km
- Dénivelé : 1 400 m D+
- Kilomètre effort : 38
- Catégorie : XS
- Barrière horaire :
 - Km 9 : sommet de Paneyron 10h00
 - Km 16 : ravitaillement Couniets : 12h40
- Format : mass start individuel
- Nombre maximum de dossard : 350
- Points itra : 1
- Matériel obligatoire : réserve d'eau de 1 litre, gobelet individuel, coupe-vent, sifflet, couverture de survie
- Matériel conseillé : batton
- Catégorie : de Junior à Master
- Prix d'inscription : 30 € pour les 150 premiers inscrits à l'événement, puis 40 €
- Retrait des dossards : samedi 30 juillet de 16h00 à 19h00
dimanche 31 juillet de 05h30 à 07h30

Les services proposés

- 1 dossard
- 1 paire de chaussette - La Chaussette de France
- 1 ticket boisson
- Chronométrage de l'épreuve
- 3 ravitaillements (La bergerie / Couniet / Vars les Claux)
- Sécurité et secours sur le parcours
- Service de vestiaire gardé
- Remise des prix

5) Le Tour des Villages 4 Km / 182 m D+

Dimanche 31 juillet

Le Tour des Villages est un parcours à partager en famille ou entre copains afin de découvrir le trail. Une énigme vous est transmise lors du retrait des dossards. Tout au long du parcours des indices sont à votre disposition pour résoudre cette énigme au plus tard sur la ligne d'arrivée.

Informations pratiques

- Départ : 11h00
- Distance : 4 Km
- Dénivelé : 182 m D+
- Kilomètre effort : 5,82
- Catégorie : XXS
- Format : mass start individuelle
- Nombre maximum de dossard : 100
- Catégorie : pas de catégorie, pas de classement
- Prix d'inscription : 15 €
- Retrait des dossards : dimanche 31 juillet de 09h00 à 10h30

Les services proposés

- 1 dossard personnalisé
- 1 paire de chaussette - La Chaussette de France
- 1 ticket boisson
- 1 ravitaillement (Sainte-Marie)
- Sécurité et secours sur le parcours
- Service de vestiaire gardé

6) Le Défi Varsinc 40 Km

Samedi 30 juillet et dimanche 31 juillet

Le Défi Varsinc est un défi interne qui cumule les performances du KV-KL et du 13 km le samedi ainsi que le 24 km le dimanche. Un défi de taille qui vous permettra de découvrir l'ensemble des paysages Varsinc en l'espace d'un week-end.

Informations pratiques

- Départ : 09h00 et 14h30 le samedi 30 juillet
08h00 le dimanche 31 juillet
- Distance : 40 Km (3,3 Km + 13 Km + 24 Km)
- Dénivelé : 2 867 m D+ (840 m D+ / 627 m D+ / 1 400 m D+)
- Catégorie : de espoir à master
- Matériel obligatoire : voir règlement respectif de chaque course
- Prix d'inscription : 55€ pour les 150 premiers inscrits à l'événement, puis 80 €
- Retrait des dossards : voir le programme de retrait des dossards de chaque course

7) Animation Biathlon

Samedi 30 juillet et dimanche 31 juillet

Une animation gratuite et ouverte à tous à partir de 7 ans qui mêle trail et biathlon. Attention à bien s'économiser avant d'arriver sur le pas de tir afin de viser juste.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Inscription en ligne sur le site ci dessous à partir du 2 mai 2022.
<https://www.vars.com/ete/experiences-a-vivre/vars-mountain-trail/>

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Au préalable, tous les dossiers d'inscription devront être complétés et validés via le site d'inscription : <https://www.vars.com/ete/experiences-a-vivre/vars-mountain-trail/>

Les concurrents seront invités à se présenter par parcours dans le créneau horaire imparti afin de limiter le flux et la présence en nombre et en continu de personnes sur le site. Une communication sera réalisée en ce sens via le site internet et les réseaux sociaux. Seuls les concurrents seront autorisés à retirer leur dossard (aucun accompagnant).

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, de contrôle et d'assistance médicale seront installés le long du parcours. Voir plan et profil altimétrique sur le site internet et les réseaux sociaux de l'événement.

Article 7 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé (rubalise Vars, fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable rose et jalons fluos jaunes par secteurs délicats), serre file sur les cinq parcours. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Article 8 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours), ou d'utiliser le parcours de repli, ou encore de faire arriver la course sur un autre site, les engagements restant acquis.

Article 9 : RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUE

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage et détritux sur la totalité du parcours, suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente (interdiction de couper hors sentiers).

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Vars Mountain Trail, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit à effectuer, pour la création des contenus visuels, des survols en drone du parcours, des pelotons de course et des participants individuels. De plus, des drones pilotés par des professionnels peuvent survoler la course à une hauteur proche des coureurs.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Tour des Crêtes 42 Km et KV - KL : cadeau de finisher
Défi Varsinc : cadeau de finisher

Tour des villages 4 Km : goodies si vous trouvez la réponse à l'énigme

Seront invité à rejoindre le podium :

- les 3 premiers du temps scratch Hommes et Femmes (42 Km / 24 Km / 13 Km/ KV-KL / Défi Varsinc)
- le premier de chaque catégorie : Cadet, Espoir, Junior, Seniors, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6 Hommes et Femmes

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :
Absence de dossard. Falsification de dossard. Retard au départ de la compétition.
Absence de l'équipement obligatoire. Non pointage aux postes de contrôle.
Dépassement des temps maximums autorisés aux barrières horaires. Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus, traverser les troupeaux de brebis en courant). Refus de se faire examiner par un médecin.
Ravitaillement par un tiers en dehors des zones prévues.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la proclamation des résultats.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à respecter le protocole sanitaire mis en place ainsi que la charte de bonne conduite du coureur par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Assurance souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les participants non licenciés seront assurés d'office par l'organisation auprès de la Générali via AIAC courtage. Contrat d'assurance disponible sur demande.

Article 15 : ANNULATION

Dans le cadre d'une pandémie, en cas d'annulation due à une non autorisation de l'événement par les autorités compétentes du territoire, les participants seront intégralement remboursés.

En cas de blessure, aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé uniquement sur l'épreuve 2023 et sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée au moins huit jours avant l'épreuve.

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'événements imprévus, l'organisation du Vars Mountain Trail peut prendre la décision d'annuler la course le matin du départ ou de la stopper en cours de route. Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.